



LA MAIRIE DE MONESTIES

Département du Tarn (81)

Recrute

UN AGENT D'ACCUEIL ET DE MEDIATION (H/F)

Poste de contractuel

Catégorie C – Grade : Adjoint Territorial du Patrimoine

DATE DE CLÔTURE DES CANDIDATURES : 12 février 2024

DATE DE RECRUTEMENT SUR POSTE : 18 mars 2024

Entre Albi et Cordes-sur-Ciel, Monesties est lové dans une boucle du Cérou. Son patrimoine culturel s'intègre dans un environnement naturel bucolique. Vieilles pierres, demeures anciennes s'harmonisent avec le paysage vert et vallonné. Depuis 2001, Monesties est classé parmi les plus beaux villages de France et l'on apprécie de se balader à travers ses ruelles pittoresques à la rencontre des vestiges du passé : anciennes fortifications, pont de Candèze, fontaine du Griffoul, maisons à colombages et autres architectures remarquables... Venez découvrir les tableaux du musée Bajén-Vega, et admirer le groupe statuaire du château de Combefa à la chapelle Saint-Jacques, joyau de la cité.

Fonction principale :

L'agent d'accueil et de médiation (H/F) fait partie intégrante du service Culture Patrimoine Tourisme. Ses missions sont les suivantes :

- Accueillir, informer et orienter les publics.
- Assurer l'ouverture et la fermeture de la chapelle Saint-Jacques.
- Assurer la billetterie et la boutique, l'ouverture et la clôture de caisse.
- La médiation culturelle (médiation volante, animation des visites de groupe).
- Participer à la surveillance et au respect du règlement intérieur.
- Participez à l'accueil et à l'animation lors des manifestations culturelles et touristiques (Nuit des Musées, Journées Européennes du Patrimoine, Fête de la Science, Nuit Romantique des Plus Beaux Villages de France...).
- Participation à la création d'offres de médiation culturelle. Participation à la programmation culturelle.
- Participation à la communication : création d'affiches et prospectus sur Canva ; publication sur les réseaux sociaux ; distribution d'affiches et de prospectus.
- Inventaire des articles de la boutique.

Profil recherché :

- Formation en médiation scientifique et culturelle ou en histoire/histoire de l'art et archéologie.
- Expérience en médiation dans un cadre culturel et/ou patrimonial.
- Connaissances des techniques d'accueil et de gestion de groupe.
- Maîtrise de l'outil informatique et bureautique.
- Maîtrise de l'anglais et/ou de l'espagnol appréciée.



OFFRE D'EMPLOI

Savoir Faire :

- Accueillir, renseigner et orienter des usagers.
- Capacité d'adapter son discours aux différents publics et d'animer des visites. Pédagogie.
- Encadrement de groupes.
- Rechercher et synthétiser des informations scientifiques et culturelles.
- Procédures d'encaissement. Règles de tenue de caisse.
- Maîtriser les outils de communication.

Savoir être :

- Bon relationnel et contact aisé avec le public.
- Sens de l'écoute et de l'observation.
- Rigueur, patience et organisation.
- Dynamisme et réactivité.
- Être autonome au quotidien dans l'organisation du travail, mais savoir se référer à l'autorité.
- Respect des règles de sécurité
- Bonne présentation.
- Obligation de réserve. Discretion professionnelle.

Savoir :

- Environnement territorial.
- Connaissance du patrimoine local.
- Connaissance des règles d'accueil et de sécurité du public en ERP serait un plus.

Conditions d'exercice :

- Rémunération selon la grille indiciaire du grade des adjoints territoriaux du patrimoine.
- Poste à pouvoir du 18 mars au 15 novembre 2024.
- Durée hebdomadaire : 35 heures
- Horaires imposées par l'ouverture des sites.
- Conditions d'exercices : travail du mercredi au dimanche inclus, les jours fériés et certaines soirées selon les événements. Jours de repos fixes le lundi et mardi.

Rémunération : statutaire

Lettre de candidature + C.V. à adresser par courriel à :

(À l'attention de Monsieur Le Maire)

culture@monesties.fr

Renseignements :

Romane GRACIA, référente de l'action culturelle et touristique : 05.63.80.14.02

Travailleurs handicapés :

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent également accéder à cet emploi.